



DOSSIER

DE

PRESSE

Blue Maritime Summit Marseille
Provence - Port & Sea Initiatives

Jeudi 20 Octobre 2022





COMMUNIQUE DE PRESSE
Marseille, le jeudi 20 octobre 2022

A l'occasion de l'événement "Blue Maritime Summit Marseille Provence – Port & Sea Initiatives" le jeudi 20 octobre 2022, la communauté maritimo-portuaire de Méditerranée signe trois accords inédits pour réduire son empreinte environnementale et démontrer la volonté de transparence des acteurs

Ce jeudi 20 octobre 2022 à la Grotte Cosquer Méditerranée, les professions maritimes et portuaires locales se sont rassemblées pour une journée de travail et de conférences, avec la présence exceptionnelle de M. le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer, Hervé Berville, de M. le Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur Renaud Muselier, de M. le Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône Didier Réault et de M. le Président de la CCI Aix-Marseille-Provence Jean-Luc Chauvin.

Coorganisée par le Club de la Croisière Marseille Provence, le Port de Marseille Fos, l'Union Maritime & Fluviale Marseille-Fos et le Comité Marseillais des Armateurs de France, la seconde édition du "Blue Maritime Summit Marseille Provence – Port & Sea Initiatives" a eu pour objectif de rendre compte collectivement et concrètement des actions et initiatives menées en faveur de la réduction de l'empreinte environnementale du secteur et anticiper les principales échéances et perspectives pour les filières maritimes.

Au programme, trois tables rondes le matin sur le projet collectif du maritime durable, les enjeux de la qualité de l'air et les perspectives pour les réglementations environnementales. L'après-midi, deux ateliers ont porté sur l'innovation bleue et le port du futur. Le grand public a été également associé via les associations de protection de l'environnement et de quartiers.

Communiqué de presse – "Blue Maritime Summit Marseille Provence – Port & Sea Initiatives" – La communauté maritimo-portuaire signe trois accords inédits pour réduire son empreinte environnementale – 20/10/2022

Pour Alain Mistre, Président de l'Union Maritime et Fluviale Marseille-Fos, en ouverture de la journée : *« Solidement ancrée dans son territoire, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos (UMF) qui regroupe l'ensemble des entreprises qui constituent la filière maritime et industrialo-portuaire, soit 26 professions, 450 entreprises et 42.000 emplois, s'engage dans une économie verte.*

Ces acteurs économiques de la place de Marseille Fos convergent vers une ambition commune, conduire le développement d'une économie verte, durable, et favoriser la transition énergétique en même temps que la compétitivité du port de Marseille-Fos.

« L'UMF et ses adhérents souhaitent faire de Marseille-Fos un port de référence en Méditerranée, en valorisant davantage tous les atouts dont nous disposons déjà en matière de transition énergétique ; et soutenir les actions à venir afin de pérenniser cette économie durable.

En s'ouvrant à de nouvelles perspectives de développement économique, le développement d'une économie verte constitue une opportunité exceptionnelle, un espoir, un accélérateur, qui viendra renforcer notre développement ! »

Pour Guillaume Vidil, Président du Comité Marseillais des Armateurs de France : *« Les armateurs marseillais, aux avant-postes de la transition énergétique, multiplient les initiatives pour un transport plus propre, respectueux de la santé des hommes et de l'environnement.*

Nous engageons des efforts considérables pour le déploiement d'une flotte moderne et le développement de solutions innovantes afin d'améliorer les performances techniques et environnementales de nos navires. Branchement électrique des navires à quai, recours à une propulsion au GNL et développement de systèmes de propulsion vélique, qui utilisent la force du vent pour déplacer le navire, sont autant de solutions écologiques et concrètes mises en œuvre par les armateurs marseillais pour un transport durable, plaçant les valeurs humaines et environnementales au cœur de nos stratégies d'entreprise. »

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur & Président délégué de Régions de France : *« Depuis 5 ans, je me bats pour relever le défi du changement climatique. Dès 2017, j'ai mobilisé la Région sur ce sujet, avec, entre autres, le Plan Escales Zéro fumée, dédié à la lutte contre la pollution dans les villes portuaires et pour lequel nous avons consacré 31 millions d'€. La Région Sud est ainsi devenue la 1ère région pour la qualité environnementale des ports de plaisance. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés en si bon chemin. En 2021, avec le Plan Climat « Gardons un COP d'avance », fixant à 40% le niveau d'engagements financiers en faveur de cet enjeu, c'est désormais une Région 100% engagée pour le climat que je souhaite présider ! Cette seconde édition du Blue Maritime Summit rappelle une fois de plus l'importance de la navigation propre dans nos ports, et plus particulièrement en Méditerranée. Cette journée marque la volonté de l'ensemble des acteurs maritimes de travailler dans la même direction : la préservation de notre territoire maritime. C'est le sens que je donnerai à ce mandat afin que notre qualité de vie puisse perdurer. »*

Trois accords inédits et ambitieux ont été signés :

1. **La charte croisière durable Méditerranée unifiée portant engagements des compagnies de croisière naviguant dans les eaux de Méditerranée sous juridiction française.** Ce document contraignant a été présenté par le Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée Eric Levert et Mme la Directrice Générale CLIA Europe Marie-Caroline Laurent puis signée par M. Le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer Hervé Berville et les armateurs de croisière Azamara, Carnival Corporation & PLC (Carnival Maritime, Costa Croisières, AIDA, P&O Cruises, Princess Cruises, Holland America Line, Cunard, Seabourn), MSC Group, Norwegian Cruise Line, Ponant, Royal Caribbean International et Virgin Voyages.
Cette charte a ensuite reçu de nombreux soutiens des partenaires impliqués (Etat, collectivités régionales, métropoles, Chambres de commerce et d'industrie, associations et autres acteurs de la place portuaire sur l'ensemble de la façade méditerranéenne). Grâce à cette charte, la réduction de la pollution atmosphérique par les navires via l'utilisation de carburant à teneur réduite en soufre sera mise en place dès 2023. Par ailleurs, les navires de croisière adapteront leur activité en cas de pic de pollution à terre.
2. **Une convention de partenariat entre le Port de Marseille Fos et le Pôle Mer Méditerranée** portant sur l'étude de l'évolution des émissions atmosphériques des navires de commerce en Méditerranée française, signée par M. le Directeur du Directoire du Port de Marseille Fos Hervé Martel et M. le Directeur du Pôle Mer Méditerranée Christophe Avellan.
3. **Un engagement des acteurs portuaires pour le partage et la transparence de leurs actions en faveur de la qualité de l'air et du climat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, par le biais d'une convention co-signée par M. le Directeur Général de l'association AtmoSud Dominique Robin, M. le Président Commission Biodiversité, mer et littoral, Parcs Naturels Régionaux, Risques de la Région SUD Christophe Madrolle et les armateurs de ferries et de croisière escalant en Région Sud (Corsica Ferries, Corsica Linea, La Méridionale). Cette convention a ensuite reçu de nombreux soutiens des acteurs locaux.

Jean-François Suhas, Président du Club de la Croisière Marseille Provence et co-organisateur de l'événement, explique : *« Initié en 2019 lors de la première édition du "Blue Maritime Summit Marseille Provence", l'engagement collectif des armateurs de croisière se renforce encore à l'occasion de cette deuxième édition, d'abord sur le plan géographique puisqu'elle entend harmoniser les chartes déjà existantes mais aussi sur le plan des champs couverts qui portent non seulement sur la qualité de l'air mais également sur la protection de la biodiversité, la valorisation et le traitement des déchets et des eaux usées, les mesures en cas de pics de pollution. »*

M. Le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer Hervé Berville : *« C'est un partenariat historique et ambitieux que nous venons de formaliser avec les armateurs de croisière. L'engagement de ces derniers va permettre d'anticiper et d'aller au-delà de la réglementation en vigueur en faveur de la qualité de l'air respiré par les populations riveraines, sur toute la façade maritime méditerranéenne française. C'est une étape significative vers la décarbonation des navires qui doit nous conduire vers le Navire Zéro Emission. »*

A propos du Club de la Croisière Marseille Provence

Le Club de la Croisière Marseille Provence, l'interlocuteur local n°1 des acteurs de la croisière depuis 1996 !

Un Club pour fédérer et représenter l'écosystème local de la croisière

Le Club est au cœur de l'activité de croisière maritime et fluviale à Marseille et en Provence. Son réseau ? Plus de 70 adhérents, acteurs clés privés et institutionnels de la vie économique locale. Sa force ? L'expertise combinée des activités portuaires et touristiques de la croisière. Ses enjeux prioritaires ? Encourager la transition éco-énergétique de la filière et développer les retombées économiques pour le territoire.

Des missions transversales pour relever les défis du territoire

Le Club agit concrètement dans l'objectif de :

- **Encourager** et **coordonner** tous les acteurs du marché dans la phase de transition éco-énergétique déjà entamée
- **Accompagner** les adhérents dans la connaissance du marché et mettre en relation les partenaires
- **Promouvoir** la destination Marseille Provence, les ports maritimes et fluviaux* pour confirmer et renforcer leur positionnement unique en Med
- **Informier** et **coordonner** les acteurs clés de l'accueil des passagers lors des escales pour optimiser les flux
- **Analyser** les évolutions du marché de la croisière et les profils des passagers

Ces actions contribuent à faire de la croisière une filière d'excellence de l'économie touristique régionale.

Une équipe soudée et passionnée au service de l'intérêt général

Le Club est une association loi 1901 composée de 5 salariés permanents et d'un président bénévole. Ses points forts ? Expertise, polyvalence et agilité.

Il bénéficie du soutien de la Région Sud, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille Provence, du Grand Port Maritime de Marseille et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille Provence.

**Marseille, Cassis, La Ciotat, Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Arles, Tarascon, Avignon et Châteauneuf-du-Pape/Orange*

www.marseille-cruise.com

Contact presse :

Elsa Basset

ebasset@marseille-cruise.com

+33 (0)6 73 86 53 72

A propos du Port de Marseille Fos

Acteur majeur du commerce international, situé sur deux corridors de transport européens, le port de Marseille Fos se positionne comme la porte d'entrée du sud de l'Europe.

La synergie de ses deux bassins conforte Marseille comme port de proximité en Méditerranée pour les marchandises et les passagers tandis que Fos se caractérise par sa dynamique de port mondial pour l'industrie et la logistique dédiées au grands flux intercontinentaux.

Aujourd'hui hub mondial pour les datas dans une approche du territoire toujours plus smart, leader européen dans le branchement électrique à quai et l'avitaillement des navires en GNL, le port de Marseille Fos mise sur une croissance économique durable par un aménagement industriel responsable et innovant favorisant l'économie circulaire.

La dynamique des projets portuaires sur les deux bassins conforte aujourd'hui plus que jamais le rôle structurant du port de Marseille Fos au sein de son espace métropolitain et son rayonnement sur l'échiquier des ports mondiaux.

www.marseille-port.fr

Contact presse :

Coralie Beylot-Layens

Coralie.Beylot-Layens@marseille-port.fr

+33 4 91 39 53 24 / +33 6 07 94 70 73

A propos de l'Union Maritime & Fluviale Marseille-Fos

L'UMF est un acteur majeur de l'activité économique du littoral provençal et de son arrière-pays. Solidement ancrée dans son territoire, elle regroupe 26 professions et 13 associations professionnelles, soit au total plus de 450 entreprises liées à l'activité maritime et industrialo-portuaire. Les adhérents de l'UMF représentent 25 000 emplois directs.

L'UMF s'investit dans tous les grands projets de développement et exerce son rôle d'expert dans les dossiers qui concernent les échanges maritimes et multimodaux. Sa capacité d'action et sa volonté contributive sont à la mesure de son poids économique.

Elle veille à la reconnaissance de la filière portuaire comme acteur stratégique du commerce extérieur de la France et acteur majeur du développement de l'emploi et de l'économie régionale.

Ses objectifs :

- Examiner toutes les questions d'intérêt commun afin de déterminer et promouvoir une position commune
- Représenter les intérêts des professionnels portuaires auprès des pouvoirs publics et administrations
- Développer et accélérer le passage portuaire des marchandises

<https://umf.asso.fr/fr>

Communiqué de presse – "Blue Maritime Summit Marseille Provence – Port & Sea Initiatives" – La communauté maritimo-portuaire signe trois accords inédits pour réduire son empreinte environnementale – 20/10/2022

A propos du Comité Marseillais des Armateurs de France

Le Comité Marseillais des Armateurs de France (CMAF) est, depuis sa création en 1891, le lieu privilégié de rencontre, de concertation et de proposition des Armateurs français ayant à Marseille leur siège social ou un siège d'exploitation.

Son rôle :

- La représentation, la défense des intérêts de ses adhérents sur des sujets communs
- La promotion de leur secteur d'activité auprès des administrations et des élus locaux
- La prise de position sur des problématiques locales ou nationales en liaison avec Armateurs de France
- La désignation de représentants dans diverses instances locales, en liaison avec l'UNION MARITIME ET FLUVIALE DE MARSEILLE-FOS, fédération des professionnels portuaires
- L'étude de toute question intéressant les armateurs

<http://armateurs.org/>

Contact presse UMF Marseille-Fos & CMAF :

Annabel Drago

adrago@umf.asso.fr

+33 4 91 99 49 90

A propos de la Direction de la Mer Méditerranée (DIRM Med)

Créée par décret le 11 février 2010, la direction interrégionale de la mer Méditerranée est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.

Elle assure, en Méditerranée, la promotion d'une gestion intégrée de la mer et du littoral sous l'autorité des préfets coordonnateurs compétents.

Elle s'étend sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française intégrant donc le littoral et les espaces marins situés au large des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse. Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend de nombreux services spécialisés, assurant un maillage fin des 1800 km du littoral méditerranéen.

Les priorités d'action de la DIRM :

- Favoriser la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée
- Renforcer la sécurité en mer
- Développer la formation professionnelle maritime et l'emploi des gens de mer
- Renforcer la protection de l'environnement marin

<https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/>

Contact presse :

Pierre-Emmanuel CANGAH

pierre-emmanuel.cangah@pm.gouv.fr

Communiqué de presse – "Blue Maritime Summit Marseille Provence – Port & Sea Initiatives" – La communauté maritimo-portuaire signe trois accords inédits pour réduire son empreinte environnementale – 20/10/2022

A propos de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Avec ses 255 kilomètres de littoral, ses 70 sites de baignade et ses 300 spots de plongée sous-marine, Aix-Marseille-Provence (92 communes ; 1,9 million d'habitants) est l'une des plus remarquables métropoles de la mer. Au travers de sa compétence « Ports et infrastructures portuaires », la Métropole gère 29 ports de plaisance, soit 21 278 anneaux au total. Elle se hisse au premier rang des pôles de plaisance en Europe. Son littoral concentre ainsi 60 000 emplois dans la filière tourisme, 43 500 dans les ports de commerce et industriels, 3 500 dans la plaisance et le nautisme, ou encore 1 000 dans le secteur des croisières.

La Métropole s'engage sur un plan d'actions « zéro rejet plastique en mer » à horizon 2025

Face à l'ampleur de la pollution plastique et de son impact sur l'environnement, la Métropole s'est engagée auprès du Fond Mondial pour la Nature, WWF France, au travers d'une charte pour une réduction des déchets plastiques en mer à horizon 2025. À l'échelle du territoire, cette charte approuvée lors du dernier conseil de la Métropole a été élaborée à partir des contributions internes et de grands schémas directeurs (plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025, plan climat-air-énergie ou encore Agenda environnemental) pour agir sur la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

La Métropole mobilisée pour la qualité des eaux littorales

En adoptant son Livre bleu à l'été 2018, la Métropole a également défini une stratégie globale visant à améliorer le développement des infrastructures portuaires tout en répondant à sa responsabilité de préservation des milieux naturels. Le contrat de baie, qui vise à améliorer la qualité des eaux de baignade via la restauration des milieux littoraux et marins, en est l'illustration. Il s'intègre dans la stratégie en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à l'échelle métropolitaine. Objectif : concilier développement urbain, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

<https://ampmetropole.fr/>

Contact presse :

Marjorie Piras

marjorie.piras@ampmetropole.fr

T. +33 (0)4 91 99 79 48 – P. +33 (0)6 70 60 92 52

A propos du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône accompagne les citoyens dans de nombreuses étapes de leur vie quotidienne. Il est en charge notamment de l'action sociale pour protéger les publics fragiles, de l'insertion, de l'entretien et la rénovation des collèges, de la gestion de la voirie départementale et de l'aide aux communes pour qu'elles réalisent les projets essentiels à leur développement et à la cohésion du territoire.

Être au service des publics fragiles

- Accompagner les personnes en situation de handicap (aides financières, création de places en hébergement, etc.)
- Maintenir l'autonomie des personnes âgées à domicile et leur offrir des lieux d'accueil adaptés
- Gérer le Revenu de solidarité active (RSA) et favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires
- Protéger et aider les enfants en grande difficulté
- Accompagner et soigner les familles

Accompagner les collégiens vers la réussite avec le Plan Charlemagne

- Construire, rénover et moderniser les collèges
- Proposer une alimentation saine et de qualité, en circuit court dans les demi-pensions
- Soutenir le pouvoir d'achat des familles
- Équiper les élèves en outils numériques

Animer le territoire

- Encourager la pratique sportive pour tous
- Permettre l'accès à la culture pour tous
- Aider les jeunes à s'accomplir

Améliorer le cadre de vie

- Aider financièrement les communes à réaliser leurs projets
- Soutenir financièrement les associations du territoire
- Entretien et moderniser les routes départementales
- Contribuer à la sécurité et la protection des Provençaux

Protéger l'environnement et développer l'agriculture

- Protéger les espaces naturels sensibles
- Aider les particuliers à réduire leur empreinte carbone
- Soutenir les agriculteurs locaux

<https://www.departement13.fr/>

Contact presse :

Anthony Giordano

Anthony.GIORDANO@departement13.fr

A propos de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Partenaire naturel de l'entreprise, la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence œuvre au quotidien pour offrir aux 134 000 entreprises de son territoire les clés pour gagner en performance et développer leur chiffre d'affaires. Poursuivant cet objectif, elle stimule, accompagne et promeut la transformation du territoire aux standards internationaux et les grands projets métropolitains.

La CCIAMP s'implique fortement sur la filière maritime et logistique et l'économie bleue, aux côtés des institutions et acteurs locaux, pour relever les défis d'avenir. Elle accompagne les entreprises dans leur transformation et mobilise le tissu économique autour de la recherche de solutions concrètes et innovantes. A titre d'exemple, la CCIAMP est membre fondateur, aux côtés du GPMM et d'Aix-Marseille Université, du French Smart Port in Med, une démarche collective qui vise à développer le port du futur.

Elle est également signataire et membre du Comité de pilotage de la Charte Ville Port qui vise à faciliter la compréhension et la cohabitation d'activités portuaires avec les riverains.

<https://www.cciamp.com/>

Contact presse :

Stéphanie Gaudreault

stephanie.gaudreault@cciamp.com

T. +33 (4) 91 39 34 06 / M. +33 (6) 30 38 37 42



LE PORT DE MARSEILLE FOS CONFIE AU PÔLE MER MEDITERRANEE LA REALISATION D'UNE ETUDE DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES DU TRANSPORT MARITIME A MARSEILLE & FOS

Le Pôle Mer Méditerranée et le port de Marseille Fos ont signé, le 20 octobre 2022 lors de l'événement « Blue Maritime Summit 2022 », une convention de partenariat pour répondre au besoin d'une meilleure connaissance de l'impact du transport maritime sur la qualité de l'air à Marseille et dans le Golfe de Fos. Le Pôle Mer Méditerranée se voit confier la réalisation d'une étude sur les émissions des navires et leur évolution en fonction des actions menées pour les réduire.

Evaluer pour mieux agir

La transition écologique est un des axes fondamentaux de la stratégie du port de Marseille Fos, une condition à son développement. Toujours dans l'objectif de créer de la richesse par le transport maritime, et donc de garantir une croissance durable, le port porte de nombreux projets alliant exemplarité environnementale et richesse pour son territoire. Ainsi le Port propose à ses clients armateurs de recourir à des énergies plus respectueuses de l'environnement telles que la connexion électrique des navires à quai et le gaz naturel liquéfié, d'ores et déjà disponibles.

En confiant au Pôle Mer Méditerranée la réalisation d'une étude d'impact, le port de Marseille Fos souhaite se doter d'indicateurs précis sur les effets de ses actions sur la qualité de l'air.

Pour Hervé Martel, Président du Directoire du port de Marseille Fos : « *En ayant un diagnostic clair, précis et objectif de l'impact des activités maritimes sur la qualité de l'air, en ayant également l'évolution de celui-ci en fonction des actions mises en œuvre, nous nous dotons d'un outil de pilotage efficient. Il nous permettra d'ajuster notre stratégie, d'arbitrer en connaissance.* »

Une étude technique de la trajectoire environnementale des navires

L'étude confiée au Pôle Mer Méditerranée a pour objectifs de :

- Intégrer le cadre réglementaire et normatif, actuel et à venir, des trafics maritimes ;
- Définir puis valider une méthode de calcul pérenne et calculer les facteurs d'émissions ;
- Obtenir une estimation de la pollution atmosphérique (émission de SO_x, NO_x et particules) et des émissions de gaz à effet de serre (CO₂) engendrées par tous les types de trafics maritimes à Marseille et Fos, de 2015 à 2035.

Trois périodes distinctes seront considérées et pour permettre d'apprécier l'évolution des émissions dans le temps :

- **2015** : Date de référence avant la mise en œuvre de la réglementation Low Sulfur et avant les premiers branchements électriques haute tension des navires à quai ;
 - **2022-2023** : Etat actuel des émissions, calcul de l'impact lié à l'adoption de nouvelles réglementations et nouvelles technologies (Scrubbers, filtres à particule, connexion électrique des navires à quai, GNL...);
 - **2025-2035** : Etude prospective des émissions dans un contexte de généralisation de la connexion pour tous les navires à quai, de rajeunissement des flottes de navires,
-

règlementation SECA Med 2025 et Fit for 55 en 2030 et de mise en place de filtres à particules ou encore de scrubbers.

Le projet d'étude prendra en compte l'ensemble des phases d'exploitation du navire : navigation, manœuvre et escale. L'échantillon étudié concernera les navires précisément identifiés et réalisant 80% des escales au port de Marseille Fos sur une année. Le projet d'étude vise à réaliser des calculs théoriques des facteurs d'émissions à partir des données fournies par les armateurs et le port.

Pour Christophe AVELLAN, Directeur du Pôle Mer Méditerranée : « *Il est essentiel de disposer de données actualisées et fiables pour établir et piloter une feuille de route de décarbonation ambitieuse. Cette étude menée avec le port de Marseille Fos apportera des outils utiles à tous les ports de commerce français de la façade méditerranéenne, et sans doute au-delà.* »

Les résultats de l'étude sont attendus au premier trimestre 2024.

A PROPOS DU PORT DE MARSEILLE FOS

Acteur majeur du commerce international, situé sur deux corridors de transport européens, le port de Marseille Fos se positionne comme la porte d'entrée du sud de l'Europe. La synergie de ses deux bassins conforte Marseille comme port de proximité en Méditerranée pour les marchandises et les passagers tandis que Fos se caractérise par sa dynamique de port mondial pour l'industrie et la logistique dédiées au grands flux intercontinentaux. Aujourd'hui hub mondial pour les datas dans une approche du territoire toujours plus smart, leader européen dans le branchement électrique des navires à quai et l'avitaillement des navires en GNL, le port de Marseille Fos mise sur une croissance économique durable par un aménagement industriel responsable et innovant favorisant l'économie circulaire. La dynamique des projets portuaires sur les deux bassins conforte aujourd'hui plus que jamais le rôle structurant du port de Marseille Fos au sein de son espace métropolitain et son rayonnement sur l'échiquier des ports mondiaux. www.marseille-port.fr

Contact presse

Coralie Beylot-Layens

Coralie.beylot-layens@marseille-port.fr

+33 4 91 39 53 24 / +33 6 07 94 70 73

A PROPOS DU POLE MER MEDITERRANEE

L'ambition du Pôle Mer Méditerranée est de construire une économie bleue décarbonée et souveraine, porteuse de croissance durable et d'emplois d'avenir. Notre mission est de développer durablement l'économie maritime et littorale sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le monde en faisant émerger des projets innovants aussi bien individuels que collaboratifs et en accompagnant le développement des entreprises. En région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse, le pôle fédère près de 500 acteurs scientifiques et économiques autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sécuritaires et durables.

Agissant en véritable moteur d'innovation et de compétitivité, le Pôle Mer Méditerranée structure sa stratégie autour de 6 Domaines d'Actions Stratégiques :

- Défense, Sûreté et sécurité maritimes
- Naval et nautisme
- Ressources énergétiques et minérales marines
- Ressources biologiques marines
- Littoral et environnement marin
- Ports, infrastructures et logistique

www.polemermediterranee.com

Contact presse

Emmelyne BROUHANE

brouhane@polemermediterranee.com

+33 4 89 33 00 86



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les acteurs maritimes et portuaires s'engagent dans un accord inédit avec AtmoSud pour évaluer en toute transparence l'évolution de leurs rejets atmosphériques

À l'occasion de la seconde édition de Blue Maritime Summit, les acteurs maritimes et portuaires, dont le Grand Port Maritime de Marseille-Fos, signeront un engagement inédit avec AtmoSud. Cet accord, sans doute une première mondiale, s'inscrit dans le cadre du programme Escales Zéro Fumée porté par la Région Sud.

Depuis 2017 et les JMAP (Journées Méditerranéennes de l'Air - les Ports) organisées par AtmoSud, de nombreuses actions ont été conduites par ces acteurs pour réduire les rejets atmosphériques (raccordement à quai, changement de combustible, installation de filtres...). L'objectif de cet engagement est de produire, pour la première fois, un suivi individualisé des navires. Il s'agit de passer d'une vision moyenne de leurs émissions à une analyse spécifique de chaque navire intégrant les combustibles utilisés, la consommation, la classe moteur, les systèmes de filtration...

L'objectif partagé par les signataires est de tendre vers une information en temps réel.

Portée de l'engagement

En initiant la signature de cet engagement, AtmoSud renforce son action d'intérêt général sur cette thématique centrale pour le territoire et favorise l'implication plus durable des activités économiques.

Les calculs, selon des méthodologies partagées, permettront notamment d'affiner l'évolution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre des ports de la région (Marseille-Fos, Toulon et Nice). Ces éléments seront bien évidemment rendus publics. Ils permettront également à chaque acteur signataire de mesurer ses performances et de les valoriser.

La volonté d'AtmoSud et des têtes de réseaux signataires (Union Maritime et Fluviale, Grand Port Maritime de Marseille-Fos, Club de la croisière, Armateurs de France) est d'étendre cet engagement à l'ensemble des armateurs qui fréquentent les ports de la région.

Contact presse : Stephan Castel – stephan.castel@atmosud.org - 06 25 72 67 12



Siège social : 146, rue Paradis « Le Noilly Paradis » - 13294 Marseille cedex 06
Établissement de Martigues : route de la Vierge 13500 Martigues
Établissement de Nice : 37 bis, avenue Henri Matisse - 06200 Nice
Tél. 04 91 32 38 00 - Télécopie 04 91 32 38 29 - contact.air@atmosud.org



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 20/10/2022

L'ETAT ET LES COMPAGNIES DE CROISIÈRES S'ENGAGENT POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LEURS ACTIVITES EN MEDITERRANEE

Hervé Berville, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, et les armateurs opérant en mer Méditerranée membres de la CLIA ont signé la Charte Croisière Durable ce jeudi 20 octobre 2022, à l'occasion du Blue Maritime Summit à Marseille.

L'innovation en matière environnementale dans le secteur maritime et notamment des croisières, comme le traitement perfectionné des eaux usées à bord, la connexion électrique à quai, l'utilisation de combustible alternatif (GNL), fait partie des étapes nécessaires vers la décarbonation du transport maritime, indispensable à l'atteinte de nos objectifs de neutralité carbone. C'est pourquoi, **sous l'impulsion du secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, les compagnies de croisières ont décidé de réaffirmer leur engagement à travers une Charte** construite autour de 13 actions fortes et concrètes qui permettront de renforcer les efforts déjà entrepris pour améliorer leur empreinte environnementale en Méditerranée.

Cette Charte est inédite au niveau mondial, non seulement par le **champ très large** de l'accord couvert, mais aussi par le **caractère volontaire** de ces mesures que l'ensemble des membres de la CLIA a décidé de porter. Et enfin par le **périmètre géographique** que couvre les engagements : c'est la première fois qu'un accord comprend **l'ensemble des ports français de Méditerranée**.

Les mesures comprises dans la Charte vont **plus loin que la réglementation existante**. Face à l'urgence climatique, l'Etat et les compagnies de croisières ont souhaité **anticiper de manière volontaire des mesures qui ne rentreront en vigueur pour l'ensemble des acteurs du secteur maritime qu'à partir de janvier 2025**. Ainsi, la réduction de la pollution atmosphérique par les navires via l'utilisation de carburant à teneur réduite en soufre sera mise en place dès 2023. Par ailleurs, les navires de croisière adapteront leur activité en cas de pic de pollution à terre.

Cette charte s'inscrit pleinement dans l'ambition du Gouvernement de **faire des innovations environnementales un levier de réindustrialisation de la France**. En effet, 93% des navires de croisières sont construits dans des chantiers navals européens dont ils représentent 80% de la valeur des carnets de commande. Avec 10 milliards d'euros d'investissements sur les cinq prochaines années en France, **ces engagements participent au dynamisme de l'industrie navale du pays et stimulent l'innovation environnementale pour l'ensemble des filières maritimes**.

Lors de la signature de la Charte Croisière Durable, Hervé Berville, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la Mer a déclaré : « *Le gouvernement a souhaité une initiative forte et concrète qui engage l'ensemble de la filière. Ces efforts des armateurs vont participer à l'atteinte des objectifs environnementaux en Méditerranée. Cette collaboration, qui constitue une étape vers la décarbonation des navires et donc vers le « Navire Zéro Emission », contribuera par ailleurs à la compétitivité de nos chantiers navals qui pourront tirer parti à l'international des innovations en matière de conception et de fabrication de navires encore plus performants. »*

Marie-Caroline Laurent, Directrice générale de la CLIA en Europe, a ajouté : « *Le secteur des croisières a déjà pris des mesures fortes pour atteindre ses objectifs et cette Charte souhaitée par l'ensemble de la filière en accélère la mise en œuvre. Par ailleurs, l'engagement de l'Etat est un signal structurant qui reconnaît et accompagne les efforts existants mais aussi les besoins d'investissement dans des carburants et technologies durables. »*

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

[Désinscription ici](#)

Contacts presse

Service presse de Hervé Berville, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer

Tél : 06 09 91 33 03

Mél : presse.mer@pm.gouv.fr

Contacts presse

Cruise Lines International Association (CLIA)

Victor Morelle

Tél : +33 6 18 83 59 55

Mél : victor.morelle@omnicomprgroup.com

Thomas Guilmoto

Tél : +33 6 71 14 56 63

Mél : thomas.guilmoto@omnicomprgroup.com

À propos de la Cruise Lines International Association (CLIA) : La CLIA est la plus grande association internationale de l'industrie de la croisière. En tant que principale autorité de la communauté mondiale de la croisière, elle représente la voix de l'industrie des croisières. Au nom de ses membres, affiliés et partenaires, l'organisation soutient les politiques et pratiques qui favorisent un environnement sûr, sain et durable pour les navires de croisière, promouvant ainsi des expériences de voyage positives pour les plus de 30 millions de passagers qui partent en croisière chaque année. La communauté CLIA comprend les plus prestigieuses compagnies de croisières océaniques, fluviales et spécialisées, une communauté d'agents de voyage hautement qualifiés et certifiés, ainsi qu'un vaste réseau de parties prenantes, notamment les ports et destinations, le développement des navires, les fournisseurs et les services commerciaux. Le siège mondial de l'organisation se trouve à Washington, DC, et ses bureaux régionaux sont situés en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie et en Australasie. Pour plus d'informations, veuillez consulter cruising.org (le site Web mondial de CLIA) et europe.cruising.org (le site Web européen de CLIA) ou suivez-nous sur Facebook, Instagram, Twitter et YouTube avec notre compte [@CLIAGlobal](https://www.instagram.com/CLIAGlobal) ou sur LinkedIn.